

Préparation aux concours d'accès à l'École des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN) et à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP)

L'IEJ Pierre Raynaud de l'Université Paris-Panthéon-Assas organise une préparation aux concours d'accès à l'École Nationale des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN) et à l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP), accompagnant les étudiants à chaque étape des concours.

S'appuyant sur l'expérience et la fidélité de ses intervenants, professionnels et enseignants de l'Université, la formation, rigoureuse et exigeante, est réfléchie pour permettre aux étudiants une préparation progressive.



ORGANISATION GÉNÉRALE DE LA PRÉPARATION EOGN/ENSP

La préparation EOGN/ENSP se déroule en 2 grandes étapes : la préparation aux épreuves écrites d'admissibilité et la préparation aux épreuves d'admission.

1. La préparation aux épreuves écrites d'admissibilité

La préparation aux épreuves écrites d'admissibilité débute au mois de septembre et se termine au mois de janvier. Elle comprend des enseignements intensifs et des entraînements réguliers.

1.1 Des enseignements intensifs

Les enseignements de la préparation EOGN/ENSP permettent de couvrir **l'ensemble du programme** des épreuves écrites d'admissibilité.

préparation comprend, d'une des part, enseignements généraux (cours magistraux et méthodologies appliquées) et, d'autre part, des enseignements méthodologiques spécifiques : préparation à la note de synthèse pour l'EOGN et à la résolution d'un cas pratique (note opérationnelle) pour l'ENSP, dissertations, questions à réponses courtes (QRC) / questionnaires à choix multiples (QCM).

Un atelier CV et lettre de motivation est organisé pour les candidats à l'EOGN : la méthode est présentée puis un suivi personnalisé des candidats est réalisé.

Tous les cours et enseignements méthodologiques pourront être suivis à distance. Ainsi, ils sont proposés

- soit en mode hybride : en présence et à distance (en direct), enregistrés et disponibles sur notre plateforme ;
- soit exclusivement à distance (en direct, enregistrés et disponibles sur notre plateforme).

Après l'inscription administrative, l'étudiant choisira librement lors de son inscription pédagogique s'il veut suivre la préparation à distance ou en présence.

1.2 Des entraînements réguliers

Des **entraînements** aux épreuves écrites d'admissibilité sont **régulièrement organisés** dans les conditions du concours de septembre à décembre. Les épreuves sont programmées pour insister sur la régularité du travail à fournir. Ainsi, **4 "concours blancs"** sont organisés. Chaque copie bénéficie d'une correction individuelle, en plus du corrigé de l'épreuve.

Les entrainements peuvent être effectués en présence ou à distance (en fonction du choix fait lors de l'inscription pédagogique (les devoirs réalisés à distance peuvent être manuscrits et envoyés pour correction).

1.3 Sport

Des entraînements aux épreuves sportives sont proposés tout au long de la formation dans le cadre de la préparation. L'IEJ travaille en étroite collaboration avec le service des sports de l'Université pour proposer des entraînements personnalisés en fonction du niveau de chacun des candidats et adaptés aux exigences du niveau des concours.

2. La préparation aux épreuves d'admission

Dès la publication des résultats, l'IEJ accompagne les étudiants déclarés admissibles dans la préparation des épreuves d'admission. Cette seconde phase de la préparation débute au mois de mars et dure jusqu'à la fin du mois de mai. La préparation des épreuves sportives se poursuit et la préparation continue avec les oraux blancs.

2.1 Épreuves orales

D'une part, des séminaires d'actualité, des séances de méthodologie sont proposés. D'autre part, des séminaires d'approfondissement « organisation générale de la défense et sécurité intérieure » sont organisés à l'intention des candidats admissibles au concours d'entrée à l'EOGN. Enfin, des entraînements aux épreuves orales d'admission (mise en situation individuelle, mise en situation collective, entretien individuel) sont organisés devant un jury expérimenté, notamment composé de professionnels de la sécurité et de la défense.

2.2 Langues

Des séances de coaching en langue étrangère (anglais et espagnol) sont organisées dès la publication des résultats d'admissibilité aux concours.

Enseignements et volume horaire de la préparation

Enseignements méthodologiques

Note de synthèse, Résolution d'un cas pratique/note	22 h
opérationnelle, Dissertation, QRC, Histoire-Géographie	

Connaissance du monde contemporain (Culture générale)

200 h

Droit public

Libertés fondamentales, droit administratif, droit constitutionnel et institutions politiques : 96h droit de l'Union européenne : 30h

116 h

Droit pénal

80 h

(Droit pénal, procédure pénale et droit pénal spécial)

48 h

Histoire - Géographie 10 h 20 h **Finances Publiques** 10 h Economie - Gestion

Finances publiques

Séminaires de sécurité intérieure

Histoire de la force publique, organisation et missions
des forces de sécurité, enjeux et problématiques,
connaissance des institutions (Police, Gendarmerie)

36 h

Langues

45 h

(Anglais / Espagnol)

MODALITÉS D'INSCRIPTION **TARIFS**

Les inscriptions à la préparation aux concours d'accès Préparation EOGN/ENSP : 243 euros droits à l'École Nationale des Officiers de la Gendarmerie Nationale (EOGN) et à l'École Nationale Supérieure 640 euros. de la Police (ENSP), sont ouvertes dès le mois de juin Une réduction de 200 euros sur le complément IEJ jusqu'au 15 décembre 2023. Le nombre de places sera accordée aux étudiants ayant déjà suivi, l'année étant limité, les inscriptions pourront être clôturées précédente la même formation. avant la date limite en cas de forte affluence.

d'inscriptions à l'Université² + complément IEJ de

¹ Le volume horaire des enseignements indiqué est donné à titre indicatif sur la base de la préparation EOGN/ENSP 2022-2023.

²Les droits d'inscription à l'université sont susceptibles de varier. Pour information, ils s'élevaient pour l'année 2022-2023 à 243€. Pour pouvoir s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur, il est également nécessaire de s'acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC) dont le montant était, pour l'année 2022-2023, de 92€.

